



בס"ד

Oneg Chabat n° 53

« Le Délice du Chabat »

Diffusé par la Yéckivat Torat H'aïm CEJ – Nice

Pour la Gloire d'Haqadoch Barouk' Hou



Sauve qui peut !

Au traité Bérah'ot 6B le Talmud nous parle pour la première fois du Chabat dans la Tora orale ! Il est rapporté l'enseignement suivant : Rabi H'elbo au nom de Rv Houna dit : lorsque l'homme sort de la synagogue il n'a pas le droit de faire des grands pas, c'est-à-dire qu'il n'a pas le droit de quitter la synagogue précipitamment puisque cette attitude montre qu'il était pour lui un poids de rester à la synagogue. Ceci est dit pour les jours de semaine. Abayé poursuit : pour se rendre à la synagogue l'homme doit courir, comme dit le verset dans la prophétie de Hochéâ (6-3) « courrons pour aller découvrir la connaissance du Créateur ». Rabi Zéra intervient : au début lorsque je voyais les élèves de la Yéchiva courir le jour de Chabat pour se rendre à l'étude je disais qu'ils transgressaient Chabat, puisque le jour de Chabat il est interdit de courir et de faire des grands pas lorsqu'on marche (voir traité Chabat 113A). Mais, lorsque j'ai appris l'enseignement de Rabi Tanh'oum au nom de Rabi Yéochoua ben Lévi qu'il convient de courir pour se rendre à l'étude et ce même le jour de Chabat

comme dit le verset « ils se rendront auprès de D'IEU aussi vite que s'ils étaient poursuivi par un lion (Hochéâ 11-10), alors moi aussi je me suis mis à courir.

Le Chabat doit être pratiqué même dans sa façon de marcher, cependant si on se rend à l'étude on doit courir, l'interdiction est levée ! La Guémara a rapporté ce deuxième verset qui compare celui qui se rend à l'étude à celui qui est poursuivi par un lion pour nous dire, constate le Imré Noâm (Métivta), que si le jour de Chabat on n'a pas le droit de courir ceci ne concerne pas courir pour se préserver d'un danger tel un lion à nos trousses. Ceci répond à une autre question : s'il est interdit de courir Chabat, pourquoi l'interdit est levé pour aller étudier la Tora ? A-t-on le droit de transgresser Chabat pour aller étudier la Tora ? Non du tout, aucun interdit ne peut être transgressé le jour de Chabat, excepté si c'est pour se protéger d'un danger. La Guémara compare la course pour se rendre à l'étude à un danger qui serait derrière nous ; cela veut dire que celui qui n'étudie pas la Tora est en danger à la même hauteur qu'un lion qui se tient derrière lui. Puisque Chabat on doit courir pour se sauver d'un danger, il en est ainsi pour aller étudier la Tora.

Respect des parents et Chabat

Dans le livre de Vayikra (19-3) la Tora dit « vous craignez vos parents et vous observerez le Chabat ». De toute évidence la juxtaposition de ces deux commandements est surprenante, pourquoi la Tora nous parle du respect des parents et du Chabat ? Question soulevée par les commentateurs. Rav Dan Segal chalita (rapporté dans Savré Maranan Ah'aré Moth – Kédochim) répond : la Tora vient ici nous dire que si les parents veulent être respectés de leurs enfants, ils se doivent (les parents) de respecter Chabat !!! Il lit ainsi notre verset « comment les parents auront le respect de leurs enfants ? En cela qu'ils respectent eux-mêmes le Chabat !

(ps : le Rav nous laisse en haleine pour comprendre le rapport direct qu'il y a entre le respect des parents et le Chabat ? Mais l'idée me paraît évidente, comment espères-tu recevoir le respect de tes enfants si toi-même ne respectes-tu pas ton pPère Céleste ?! Cela veut dire encore que Chabat c'est en soi le respect qu'on témoigne à notre Père Céleste ! Chabat c'est en soi le respect. Ne pas faire Chabat c'est négliger notre relation d'avec D'IEU "avinou chébachamayim", ce qui va bien au-delà de la foi en D'IEU...Le Ari zal (rapporté dans Maayan Hachavoua) disait : le respect des parents passe par le respect du Chabat ! C'est la même idée inversement, si tu fais Chabat là tu respectes tes parents, il disait donc : lorsque l'enfant étudie la Tora le jour du Chabat il fait monter l'âme de ses parents dans le gan eden...)

Rav Ben Tsion Moutsapi chalita (Dorech Tsion) propose une autre réflexion : au traité Kidouchin 30B le Talmud enseigne : il y a trois associés dans la conception de l'homme ; D'IEU, son père et sa mère. Les os, le cerveau et le blanc de l'œil viennent du père. Le sang, la chair et la peau viennent de la mère. Et D'IEU donne l'âme. L'homme doit respecter tous ceux qui lui ont donné la possibilité de venir dans ce monde. Craindre et respecter ses parents parce qu'ils lui ont offert le corps. Pratiquer le Chabat tel que D'IEU, qui Lui a insufflé l'âme, le lui a ordonné.

(ps : si les parents conduisent l'homme à ne pas respecter Chabat il n'est plus dans le devoir de les écouter, et il en est ainsi pour tous les commandements de la Tora – Rachi. C'est-à-dire que le respect des parents s'arrête si ceux-là conduisent l'enfant à enfreindre la Tora ! D'après l'idée du Rav on comprend cette loi en cela où les parents ont donné le côté matériel de la vie alors que D'IEU inscrit dans l'homme le côté spirituel à travers la néchama, et, de toute évidence la matière est inférieure à l'esprit...)

Rav Chalom Méir Wallah' chalita (Maayan Hachavoua) voit une autre idée inscrite dans ces deux commandements juxtaposés : certaines personnes se sentent appartenir à la foi et à la communauté d'Israël sans pour autant pratiquer la Tora, ils sont juifs du cœur, je crois en D'IEU dans le cœur ; d'autres sont très pratiquantes mais leur rapport avec D'IEU est très faible... La Tora a ici introduit la notion de "soyez saints" et nous donne cite deux commandements "le respect des parents" et la pratique du Chabat, le premier est un commandement qui relie l'homme à autrui et le second est le commandement qui relie l'homme à D'IEU. C'est dans ces deux domaines que l'homme doit exceller. L'homme ne peut pas se dire l'essentiel c'est d'avoir un bon cœur, sinon on lui rappellera ce qu'a dit Rav Chalom Chwadron. Un jour le Rav rencontra un juif qui ne pratiquait que légèrement la Tora, à l'étonnement du Rav l'homme lui dit qu'il est un juif du cœur. Quelques temps après l'homme tomba malade et fut hospitalisé. Le Rav lui rendit visite et constata l'état dramatique de l'homme, il entendit un appareil qui retentit dans la chambre d'hôpital il demanda explication on lui dit que c'est l'indicateur qui est relié au cœur et indique que le cœur fonctionne ! Ah !, le Rav se dit de là nous voyons que si le cœur fonctionne bien cela ne dit pas encore que l'homme est en bonne santé ! Si le cœur a toute son importance il ne faut pas négliger le reste du corps, le cœur et l'action ici représentés par le respect des parents et le Chabat nous rappellent que l'homme doit investir dans tous les commandements de la Tora pour être un juif digne de ce nom.

Faites un don au Oneg
Chabat pour une vie
plus délicieuse !
Chaque euro offert
est une grande
bénédiction

Horaires Chabat Kodech Nice 5778/2018. Vendredi 27 avril-12 iyar entrée de Chabat 19h45

pour les Séfaradim il faut réciter la bénédiction de l'allumage AVANT d'allumer les lumières de Chabat

Samedi 28 avril-13 iyar sortie de Chabat 21h16 – Rabénou Tam 21h53